

Conditions d'utilisation de l'app Argenta

En vigueur au 26.03.2024.

Argenta Banque d'épargne SA
Siège social : Belgiëlei 49-53, 2018 Anvers
TVA BE 0404 453 574
RPM Anvers, div. Anvers,
Tél. : 03 285 51 11 E-mail : info@argenta.be

Argenta Assurances SA
Siège social : Belgiëlei 49-53, 2018 Anvers
TVA BE 0404 456 148
RPM Anvers, div. Anvers,
Tél. : 03 285 51 11 E-mail : info@argenta.be

Argenta Banque d'épargne et Argenta Assurances sont communément appelées « Argenta » dans les lignes qui suivent.

Les termes portant une majuscule ont la même signification que celle qui leur est donnée dans le Règlement général des opérations (ci-après le « RGO ») de la Banque d'épargne, sauf indication contraire.

1. Champ d'application

Les présentes Conditions d'utilisation de l'app Argenta (les « Conditions d'utilisation de l'app ») sont un règlement particulier à l'égard du RGO.

Les Conditions d'utilisation de l'app comportent les règles relatives au service de l'app Argenta, à l'accès, aux limites, aux possibilités d'utilisation et à la configuration requise des Appareils.

Les Conditions d'utilisation de l'app s'appliquent également à la relation entre le client et Argenta Assurances SA, pour ce qui concerne les services d'assurance que le client achète via l'app Argenta.

L'app Argenta peut être utilisée uniquement pour les applications prévues à l'article 9 des Conditions générales de l'app en Belgique.

Les clients qui sont utilisateurs de l'app Argenta et qui consultent ou utilisent l'app Argenta depuis un autre pays que la Belgique doivent s'assurer au préalable que les informations et données de l'app Argenta sont compatibles avec le droit de ce pays ou de cette juridiction, et s'abstenir d'utiliser l'app Argenta si tel n'est pas le cas.

2. App Argenta

Un client peut souscrire un Abonnement à Argenta Banque par Internet conformément à l'article III.4.1 du RGO, par le biais duquel il a alors accès à l'app Argenta. Au moment de son inscription dans l'app Argenta, le client a pris connaissance, entre autres, du contenu des Conditions d'utilisation de l'app et du RGO, et en accepte l'application.

Les Conditions d'utilisation de l'app et le RGO sont disponibles en français et en néerlandais. En cas de contradictions, le texte en néerlandais prévaut. Chaque client peut recevoir gratuitement ces documents au sein d'une agence Argenta ou auprès du siège social, et également les consulter et télécharger depuis le site www.argenta.be.

Les versions précédentes peuvent toujours être obtenues gratuitement via les agences ou le siège social d'Argenta.

3. Configuration requise

L'app Argenta est prise en charge par les Appareils (tablettes et smartphones) équipés d'iOS 12.0 et supérieur ou Android 8.0 et supérieur. La configuration requise des Appareils peut toujours être modifiée unilatéralement conformément à l'article 11, pour des raisons de sécurité notamment. Des informations détaillées sur la configuration actuellement requise des Appareils figurent sur le site www.argenta.be.

Si l'Appareil du client ne répond pas aux exigences de l'app Argenta, l'app n'apparaîtra pas dans l'App Store ou le Google Play Store et/ou le client ne pourra pas utiliser toutes les fonctionnalités de l'app Argenta.

4. Accès

L'accès à l'app Argenta est possible uniquement conformément à l'article III.5.1.2. du RGO et si le client dispose d'un Appareil qui présente la configuration requise telle que définie à l'article 3 et si le client utilise un Moyen d'accès tel que défini à l'article 5.

À l'exception des cas « Devenir client en ligne » par l'app Argenta, le client reçoit, après l'installation de l'app Argenta, un Mot de passe unique pour relier l'Appareil du client à l'Abonnement Argenta Banque par Internet et obtenir ainsi l'accès définitif à l'app Argenta.

5. Moyens d'accès et de signature

Conformément à l'article III.1.1.1 du RGO, le client peut utiliser les Moyens d'accès et de signature suivants dans l'app Argenta :

- Moyen d'accès : pour accéder à l'app Argenta :
 - o le digipass Argenta ;
 - o l'utilisation de l'app itsme® et du code secret correspondant ;
 - o le code PIN à 5 chiffres choisi par le client dans l'app Argenta ;
 - o l'Empreinte digitale du client ;
 - o la Reconnaissance faciale du client.

- Moyen de signature : pour signer des transactions de paiement et d'autres ordres :
 - o le digipass Argenta ;
 - o l'utilisation de l'app itsme® et du code secret correspondant ;
 - o le code PIN à 5 chiffres choisi par le client dans l'app Argenta ;
 - o l'Empreinte digitale du client ;
 - o la Reconnaissance faciale du client ;
 - o le Clic sur le bouton de confirmation (le bouton OK).

Le client reconnaît que les ordres et contrats signés au moyen d'une telle signature électronique constituent une preuve formelle, complète et valable juridiquement de son acceptation du contenu et de l'existence du contrat ou de l'ordre en question.

6. Blocage de l'app Argenta

Conformément à l'article III.1.1.3 du RGO, l'accès à l'app Argenta sera bloqué si le client introduit à cinq reprises consécutives un code secret erroné. En cas de blocage de l'app Argenta, le client doit à nouveau s'enregistrer dans l'application.

L'app Argenta du client sera également bloquée de façon automatique si le client introduit à cinq reprises consécutives un code secret erroné pour l'accès à Argenta Banque par Internet. Le cas échéant, le client devra s'adresser à son agence ou au service Clientèle d'Argenta.

7. Limites

Conformément à l'article III.1.1.2 du RGO, le client peut retrouver les limites de dépenses applicables dans l'app Argenta dans le document Limites Argenta à consulter et télécharger sur www.argenta.be.

8. Obligation du client

Lors du remplissage automatique des données dans l'app Argenta, le client doit toujours vérifier si les données remplies sont correctes et, le cas échéant, procéder à une correction.

Le client s'engage à se déconnecter immédiatement de l'app Argenta lorsqu'il a mis fin à une session et chaque fois qu'il laisse sans surveillance l'Appareil à partir duquel il a accédé à l'app Argenta.

9. Possibilités d'utilisation

Avec l'app Argenta, le client peut consulter des informations liées à ses produits, faire usage de certains services et demander et/ou acheter certains nouveaux produits et/ou services. Ces produits et/ou services peuvent, en fonction du produit et/ou service, être proposés par Argenta ou par un tiers.

Conformément à l'article III.5.2.2. du RGO, Argenta est toujours libre d'ajouter de nouvelles possibilités d'utilisation (fonctionnalités) à l'app Argenta. La Banque peut également supprimer ou modifier des possibilités d'utilisation, conformément à l'article 13.

Le client peut consulter un tableau complet et à jour des possibilités d'utilisation et fonctionnalités sur le site internet www.argenta.be.

Les principales possibilités d'utilisation actuelles sont les suivantes :

Généralités

- Fonction messagerie dans l'app Argenta
- Consulter des documents : attestations fiscales, avis d'échéance, extraits de compte avec relevé de compte

Conditions d'utilisation de l'app Argenta

- Consulter des données à caractère personnel
- Devenir client

Affaires bancaires

- Effectuer des virements en quelques secondes (virements instantanés)
- Modifier certains paramètres des cartes de débit et de crédit : modifier l'utilisation à l'étranger ou les paiements par internet, ou les limites de dépenses standard
- Demander une carte de crédit dans votre formule
- Gérer l'option de paiement sans contact
- Choisir un nom pour son compte de paiement ou compte d'épargne
- Payer ou recevoir de l'argent par mobile avec
 - o La Solution de paiement mobile Bancontact
 - o La Solution de paiement mobile Payconiq

Épargne

- Épargner pour un objectif spécifique

Investissements

- Consulter un relevé de ses produits d'investissement, par exemple un fonds d'épargne-pension
- Consulter le compte-titres
- Choisir le maximum fiscal majoré pour l'épargne-pension
- Ouvrir un fonds d'épargne-pension

Assurances

- Demander une assurance incendie
- Effectuer une simulation Assurance Résidence+ pour les locataires

Crédits

- Effectuer une simulation pour un prêt vélo
- Effectuer une simulation pour un prêt

Le client peut consulter un tableau complet des possibilités d'utilisation sur le site internet www.argenta.be.

10. Solutions de paiement mobile Payconiq et Bancontact

Vous trouverez ci-dessous les conditions à remplir pour :

- effectuer et recevoir des paiements via la Solution de paiement mobile Bancontact et
- effectuer et recevoir des paiements via la Solution de paiement mobile Payconiq.

Sans préjudice de l'application des Conditions d'utilisation de l'app, les (Opérations de paiement via les) Solutions de paiement mobile Bancontact et Payconiq sont régies par le RGO de la Banque d'Épargne.

Article 10.1 - Définitions et description de la fonctionnalité

1. Solution de paiement mobile Bancontact

La Solution de paiement mobile Bancontact permet à l'utilisateur de l'app Argenta d'effectuer et de recevoir des Paiements mobiles Bancontact et de créer des Demandes de paiement Bancontact. Par exemple, en scannant un code QR ou en choisissant Bancontact comme option de paiement sur une boutique en ligne.

Un Paiement mobile Bancontact est une Opération de paiement traitée comme un paiement par carte avec la carte de débit.

Une Demande de paiement Bancontact peut prendre la forme d'un code QR demandant à quelqu'un de transférer un certain montant, en scannant ce code QR et en approuvant ensuite l'Ordre de paiement.

2. Solution de paiement mobile Payconiq

La Solution de paiement mobile Payconiq permet à l'utilisateur de l'app Argenta d'effectuer et de recevoir des Paiements Payconiq et d'envoyer des Demandes de paiement Payconiq pour son usage personnel en tant que Consommateur. Par exemple, en scannant un code QR ou en ouvrant une Demande de paiement Payconiq.

Un Paiement Payconiq est une Opération de paiement traitée comme un Virement Sepa.

Une Demande de paiement Payconiq est un message personnel demandant au destinataire de transférer un certain montant en suivant un lien et en approuvant l'ordre de paiement et en approuvant ensuite l'Ordre de paiement.

Article 10.2 - Utilisation et sécurité

Pour le Paiement Payconiq et la Demande de paiement Payconiq, le client sélectionne le Compte de paiement qu'il souhaite utiliser. Pour le Paiement Mobile Bancontact et la Demande de Paiement Bancontact, la Banque d'Épargne associe en arrière-plan la carte de débit active liée (et la plus récente) dont le Payeur est le titulaire.

Si la carte de débit (physique) est bloquée, la Solution de paiement mobile Bancontact liée à cette carte de débit ne sera pas disponible. La Solution de paiement mobile Payconiq reste disponible si la carte de débit (physique) est bloquée.

Le client peut effectuer et recevoir un Paiement Payconiq pour son usage personnel uniquement en sa qualité de Consommateur. La création et l'envoi d'une Demande de paiement Payconiq ne sont pas non plus autorisés à titre professionnel.

Les obligations et responsabilités du client telles qu'elles sont définies dans le RGO – en particulier, mais sans s'y limiter, les obligations énoncées à l'art. III.1.2.1. – s'appliquent intégralement. En cas d'utilisation abusive ou non autorisée de la Solution de paiement mobile Payconiq, le client doit immédiatement en informer la Banque d'Épargne par téléphone au +32

285 53 33. En cas d'utilisation abusive ou non autorisée de la Solution de paiement mobile Payconiq, le client doit également en informer immédiatement la SA EquensWordline (Card Stop) au +32 78 170 170.

Pour des raisons de maintenance, de sécurité ou autres, il peut arriver que la Solution de paiement mobile Payconiq et/ou la Solution de paiement mobile Bancontact soi(en)t temporairement indisponible(s). Dans la mesure du possible, la Banque d'Épargne s'efforce d'en prévenir le client à l'avance via un ou plusieurs des canaux suivants : www.argenta.be, les médias sociaux, un message dans Argenta Banque par Internet, un message dans l'app Argenta, un extrait de compte ou tout autre moyen.

11. Notifications

Argenta peut envoyer au client des notifications (également appelées messages ou notifications push) sur son Appareil. Ces notifications informent le client d'actions ou d'événements importants, sans que l'app Argenta ne doive être ouverte. Il s'agit par exemple d'une notification qu'il reçoit lorsque l'application Argenta est installée sur un nouvel Appareil. Le client peut consulter l'aperçu complet des notifications possibles dans l'app Argenta.

Si le client souhaite recevoir des notifications de la part d'Argenta, il doit vérifier dans les paramètres de son Appareil que les notifications de l'app Argenta sont activées.

Dans l'app Argenta, le client peut lui-même gérer les notifications spécifiques qu'il souhaite recevoir. Le client peut ainsi activer ou désactiver certaines notifications. Cependant, certaines notifications spécifiques ne peuvent pas être désactivées.

12. Liens vers des sites ou applications de tiers

L'app Argenta peut inclure des hyperliens vers des sites web ou des applications de tiers. Le client est libre de visiter ces sites web. Argenta ne saurait en aucun cas être tenue responsable du contenu des sites ou applications vers lesquels elle établit un lien et n'offre aucune garantie quant au niveau de sécurité de ces sites ou applications. Argenta n'offre aucune garantie quant à l'exhaustivité, la véracité et l'exactitude des sites web ou applications vers lesquels elle établit un lien.

13. Modification des Conditions d'utilisation de l'app

Conformément à l'article I.12.3 du RGO, les communications relatives à des modifications des Conditions d'utilisation de l'app et donc de l'app Argenta peuvent être expédiées par un canal numérique, entre autres un message dans l'app Argenta. Des documents d'Argenta peuvent également être fournis via l'app Argenta.

Les dispositions des Conditions d'utilisation de l'app peuvent toujours être complétées ou modifiées.

Conformément à l'article I.17 du RGO, le client est informé des modifications portant sur les Services de paiement, par exemple une modification des Moyens d'accès, au plus tard deux mois avant l'application de la modification concernée.

Les modifications à des dispositions autres que les Services de paiement, portant par exemple sur les Moyens de signature de l'app Argenta, ne prendront effet qu'un mois après leur communication, sauf s'il est question de modifications aux possibilités d'utilisation (fonctionnalité de l'app Argenta) et/ou d'une adaptation de la configuration requise, prenant alors effet immédiatement. Sauf en cas exceptionnels, les clients en seront informés, soit individuellement, soit via une communication générale.

14. Traitement de données à caractère personnel

Nous rappelons au client qu'Argenta traite ses données à caractère personnel conformément à la Loi en vigueur et relative à la protection de la vie privée, en vue d'assurer sa santé financière dans le cadre de notre mission. Plus spécifiquement, Argenta traite les données à caractère personnel du client pour gérer la relation qu'elle entretient avec lui et exécuter les contrats que le client conclut avec la Banque, mais aussi à des fins d'information interne, en vue de proposer un contenu approprié et pour garantir la sécurité.

Argenta collecte et traite en particulier toutes les données à caractère personnel requises (dont le numéro de la Carte de débit couplée, les références de l'Appareil telles que des données techniques, des identificateurs pertinents du téléphone, la version de l'OS, etc.) dans le cadre et en vue de télécharger et d'installer l'app Argenta, d'enregistrer, d'utiliser ou d'accéder à l'app Argenta ou à des fins d'assistance, telles que l'identification de problèmes techniques et d'une autre nature.

En téléchargeant, installant ou utilisant l'app Argenta, le client accepte qu'Argenta enregistre des informations sur son Appareil et accède aux données relatives à l'Appareil pour permettre l'enregistrement et l'authentification lorsque le client utilise l'app Argenta, et ce, pour des raisons de sécurité.

Le client accepte également de recevoir des notifications par le biais de l'app Argenta. Le client peut retirer à tout moment son autorisation à l'enregistrement et à l'accès aux données de l'Appareil en désinstallant l'app Argenta de son Appareil.

Le client trouvera de plus amples informations au sujet du traitement de ses données à caractère personnel et de la manière dont il peut exercer ses droits, en particulier le droit de se désinscrire de la réception de messages commerciaux, ainsi que les coordonnées du délégué à la protection des données, dans notre [Déclaration de confidentialité](#), disponible sur notre site web et dans les agences.

Pour permettre à l'app Argenta de fonctionner de manière optimale et mesurer des comportements dans l'app Argenta, nous utilisons des cookies fonctionnels et des cookies d'analyse et de personnalisation. Pour plus d'informations sur l'utilisation de cookies et de technologies liées aux cookies, le client peut consulter la Politique de cookies d'Argenta, disponible sur le site web et dans l'app Argenta.

Conditions d'utilisation de l'app Argenta

Si le client fait usage de produits et/ou services proposés par des tiers par le biais de l'app Argenta (conformément à l'article 12), il est possible que ce tiers traite les données à caractère personnel du client à ses propres fins. Dans un tel cas, nous conseillons au client de prendre connaissance de la déclaration de confidentialité de ce tiers, pour plus d'informations au sujet du traitement des données à caractère personnel par ce tiers.